



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DCM 23/028

ESPACE PUBLIC – Permis de végétaliser

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 29 mars 2023 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 23 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. HAUDRECHY Christophe par M. SEKKAI Hadji
- M^{me} DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} COLLET Jennifer par M. CADIOU Patrick
- M^{me} MICHEL Fleur par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

/

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h15 (a pris part aux votes jusqu'à la délibération 23/020)
- M^{me} OROSCO Claire, à 23h53 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 23h53 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} GOUAR Saara, à 23h54 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} PRIVAT Christine à 00h00 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2023

DCM 23/028

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet : Mise en place du Permis de végétaliser l'espace public

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à L.2121-25,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.2125-1,

Considérant que la Ville s'est engagée à mettre en œuvre des actions en matière de développement durable de préservation de la biodiversité et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Ville est engagée dans une démarche de valorisation de la nature en ville à travers différentes initiatives : végétalisation des cimetières et des pieds d'arbres,

Considérant la volonté de diversifier les innovations en matière de transition écologique et de favoriser le développement de la nature en ville et le lien social,

Considérant le souhait de la Commune de valoriser, encourager et accompagner les initiatives citoyennes de végétalisation sur l'espace public via la mise en place d'un permis de végétaliser,

Considérant que la charte ci-annexée définit les conditions d'obtention du permis de végétaliser, les obligations afférentes au destinataire du permis et la durée d'autorisation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la création du permis de végétaliser l'espace public de la Commune de Houilles.

Article 2 : **APPROUVE** la charte ci-annexée définissant les conditions de mise en place du permis de végétaliser, ses conditions d'obtention et sa durée.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes afférents.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06 AVR. 2023

Publication effectuée le : 06 AVR. 2023

Exécutoire ce jour : 06 AVR. 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230329-DCM23-028-AI
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023